



Dossier de l'OHI n° S3/2644/A

LETTRE CIRCULAIRE 34/2019
3 juillet 2019

**DEMANDE D'APPROBATION DE LA NOUVELLE EDITION 4.2.0 DE LA PUBLICATION
B-6 « NORMALISATION DES NOMS DES FORMES DU RELIEF SOUS-MARIN »**

Références :

- A. LC de l'OHI 67/2013 du 21 novembre – *Publication B-6, nouvelle édition 4.1.0.*
- B. 11^{ème} réunion du Comité de coordination inter-régional - *Doc. IRCC11-0712 et projet de Liste des décisions (Doc. IRCC11-16B).*
- C. LC de l'OHI 20/2019 du 28 mars - *Système de formulaire en ligne de l'OHI pour la réponse aux lettres circulaires et pour les contributions aux Publications de l'OHI (P-5 et C-55).*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. L'édition 4.1.0 de la publication B-6 – *Normalisation des noms des formes du relief sous-marin* – a été publiée en 2013 (cf. Référence A) puis quelque peu mise à jour en 2017 afin de tenir compte du changement d'appellation du « Bureau hydrographique international » devenu le « Secrétariat de l'OHI », conformément à la Convention relative à l'OHI révisée.

2. La nécessité de mettre à jour cette publication a été ressentie à plusieurs reprises lors des récentes réunions du sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) dans le but d'améliorer les directives utilisées par ceux qui font des propositions, dans leur préparation de propositions d'attribution de noms, et ultérieurement l'efficacité des travaux d'examen par les membres du SCUFN. Les rapports et propositions des membres du SCUFN et des sous-groupes ad hoc ont abouti à un certain nombre d'améliorations et d'ajouts à la B-6.

3. Les changements suivants ont été proposés dans le cadre de la proposition de nouvelle édition 4.2.0 de la B-6 :

- La liste des autorités nationales (p. 2-7 et 2-8 de l'édition en vigueur) a été supprimée. Elle a été actualisée et est à présent disponible à la page SCUFN du site web de l'OHI > Divers > Lists of...Naming Authorities. Ceci permettra de faciliter la tenue à jour de cette liste.
- Les références au site web de la GEBCO (www.gebco.net) et à www.scufnterm.org, listant l'ensemble des termes et des définitions de la B-6, et gérés par le Service hydrographique et océanographique de Corée (KHOA), ont été insérées.
- La préférence pour les noms en relation avec la recherche maritime, en tant que choix pour les termes spécifiques, a été mise en avant.
- Des directives supplémentaires au paragraphe II.A.6 représentant la manière de grouper des catégories (de termes) spécifiques d'éléments ont été incluses.
- La fourniture de propositions de noms sous forme numérique et d'éléments géométriques en tant que fichiers de forme est recommandée dans le formulaire de proposition.

- Une directive supplémentaire sur l'utilisation de termes génériques comme recommandé par le SCUFN uniquement (pas de termes obsolètes) a été incluse.
- Les définitions de plusieurs termes génériques, comme par exemple pic ou aiguille, ont été améliorées.
- Des termes génériques supplémentaires avec des implications génétiques, comme par exemple récif ou haut-fond, ont été identifiés et signalés.
- Plusieurs termes génériques historiques, comme banc (*Cap* en anglais), discordance, banc (*Ground* en anglais), col, plaine, ré-entrant ou vallée, qui apparaissent parfois dans l'Index de la GEBCO actuel¹, ont été inclus avec leurs définitions dans la liste des termes génériques utilisés aux fins d'harmonisation avec d'autres index (à ne pas utiliser dans de nouvelles propositions).
- Le Guide d'utilisation pour la préparation de propositions de noms (Appendice A) a été amélioré, invitant par exemple ceux qui font des propositions à fournir les caractéristiques géométriques sous fichier forme, à communiquer et à transmettre leurs données bathymétriques d'appui au DCDB de l'OHI et à fournir des cartes bathymétriques d'appui mieux renseignées.
- Une procédure rapide pour l'adoption par le SCUFN des noms proposés par des autorités géographiques nationales a été ajoutée en tant que nouvelle Appendice B.

4. Cette proposition de nouvelle édition 4.2.0 a été rédigée et approuvée par les membres du SCUFN, avalisée par le comité directeur de la GEBCO (GGC) lors de sa 35^{ème} réunion en novembre 2018, ainsi que par l'IRCC lors de sa 11^{ème} réunion en juin (cf. référence B, décision IRCC11/29). Une version avec suivi des modifications et une version propre de la proposition de nouvelle édition 4.2.0, telle qu'avalisée par l'IRCC², sont disponibles à l'adresse : www.iho.int > Normes & Pubs > Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres > B-6 Edition 4.2.0.

5. Il est demandé aux Etats membres de tenir compte de l'aval des changements par le GGC et par l'IRCC lors de leurs dernières réunions et d'envisager l'adoption de cette nouvelle édition 4.2.0 en donnant leur réponse dès que possible et au plus tard le **15 septembre 2019** par courriel (cl-lc@iho.int) ou par télécopie (+377 93 10 81 40) lorsqu'ils utilisent le Bulletin de vote fourni en Annexe A, et de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI (cf. référence C) via le lien suivant :

https://iho.formstack.com/forms/CL34_2019

¹ Par exemple, le terme ré-entrant n'est pas dans l'Index.

² La date de publication (actuellement septembre 2018 sur la proposition de nouvelle Edition 4.2.0) sera mise à jour à l'issue du processus d'approbation.

Toutefois, compte tenu du fait que le SCUFN tiendra sa 32^{ème} réunion du 5 au 9 août à Kuala Lumpur, Malaisie, il serait grandement apprécié de recevoir des réponses **avant le 5 août 2019**.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,



Mustafa IPTES
Directeur

Annexe :

A. Bulletin de vote

Diffusion :

Etats membres de l'OHI

Copies à : COI de l'UNESCO, président/vice-président du SCUFN, Directrice du DCDB de l'OHI (Mme Jennifer Jencks)

Dossier de l'OHI n° S3/2644/A

Proposition de nouvelle édition 4.2.0 de la Publication B-6

Bulletin de vote

(à retourner au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 15 septembre 2019**)

Courriel : cl-lc@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40

Note : Les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

Etat membre :

Correspondant :

Courriel :

Approuvez-vous la proposition de nouvelle Edition 4.2.0 de la Publication B-6 ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

--

Signature :

Date :
